

Portée juridique

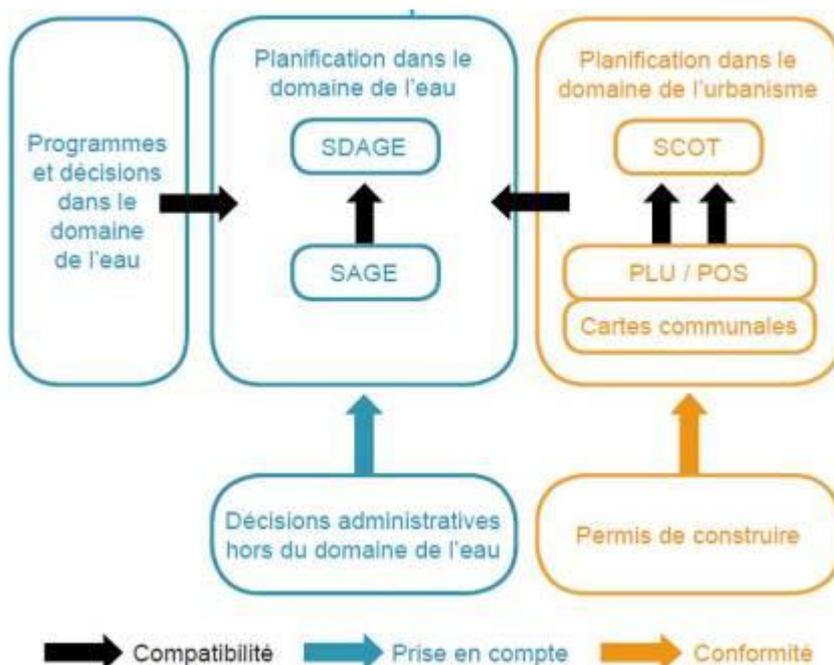
Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines, des milieux aquatiques et des espaces associés (zones humides). Son domaine est donc vaste et touche à de nombreuses politiques publiques.

Depuis l'instauration de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le SAGE comporte deux documents essentiels :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** de la ressource en eau fixe les orientations et les dispositions pouvant être opposables aux décisions de l'État et des collectivités locales. Le PAGD relève du principe de compatibilité. Cela signifie que tout projet développé sur le territoire du SAGE ne doit pas être contradictoire avec son contenu.
- **Le règlement du SAGE** définit les prescriptions opposables aux tiers par rapport aux activités relevant de la nomenclature « loi sur l'eau ». L'opposabilité aux tiers signifie que les modes de gestion, les projets ou les installations d'un tiers devront être conformes avec le règlement du SAGE. En cas de non respect, les contrevenants pourront être verbalisés.

Après enquête publique, il est arrêté par le Préfet. Ses dispositions, tout comme celles du SDAGE, s'imposent alors à toutes les décisions prises sur le bassin en matière de gestion des eaux :

- Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SAGE,
- Les programmes des collectivités et des gestionnaires de l'eau, les actions et investissements en matière de gestion de l'eau doivent respecter et mettre en œuvre ses dispositions,
- Les décisions administratives (installations classées, arrêtés d'autorisation, ...) doivent être compatibles avec ses dispositions.



Exemples d'articulations autour du SAGE

Les usagers (producteurs d'eau, pêcheurs, agriculteurs, aménageurs, ...) doivent respecter les règles les concernant édictées le cas échéant dans le règlement du SAGE.